

Bondoufle, le 7 avril 2016



## Cybergun confirme son éligibilité au PEA-PME

Cybergun, acteur mondial du tir de loisir, confirme son éligibilité au nouveau PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME : effectif de moins de 5.000 personnes, d'une part, chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 MEUR ou total de bilan n'excédant pas 2.000 MEUR, d'autre part.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur :

[www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

**A propos de Cybergun :** [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

Cybergun est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2015, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 46 MEUR. Les titres Cybergun sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Action Cybergun : FR0004031839 – ALCYB - Obligation Cybergun : FR0010945725 – CYBO

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas Bouchez au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe Ossola au +33 1 56 69 61 86

Découvrez l'univers des produits Cybergun :

[www.facebook.com/cybergun](https://www.facebook.com/cybergun)

[www.youtube.com/user/MrCybergun](https://www.youtube.com/user/MrCybergun)